

L'éducation à la citoyenneté à le vent en poupe

Un commentaire sur les neuf thèses du groupe d'expert-e-s SEFRI/CDIP



Martin Pryde

Enseignant d'histoire et de philosophie à la Kantonsschule de Schaffhouse, président de la Société suisse des professeurs d'histoire (SSPH), membre du group d'experts « Education à la citoyenneté ».



Valentin Schönherr

Enseignant d'histoire à la Kantonsschule MNG Rämibühl à Zurich, vice-président de la Société suisse des professeurs d'histoire (SSPH).

Le Conseil fédéral a chargé le Secrétariat d'Etat, à la formation à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de collaborer avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour rédiger des thèses sur l'éducation à la citoyenneté (EC). Celles-ci doivent permettre de clarifier, pour la première fois et au niveau national, ce que recouvre l'EC. Dans le même temps, elles serviront d'orientation pour une future révision du PEC.

Greta Thunberg, les Fridays for Future et les dernières élections l'ont montré : les jeunes sont aujourd'hui fortement politisé-e-s. Si certain-e-s d'entre eux-elles ont bénéficié d'un bon enseignement en matière de politique, ceci n'est toutefois pas toujours le cas. Bien au contraire : en Suisse, les réflexions pédagogiques sur les contenus et l'orientation de l'éducation à la citoyenneté divergent encore souvent. En 2016, un rapport de l'Université de Berne avait révélé que l'EC était certes *bien ancrée* dans le PEC¹, mais que – du fait du fédéralisme et de l'autonomie des cantons en matière de formation – ses *contenus* et leur formulation dans les plans d'études étaient très différents. De nos jours, l'EC est encore souvent enseignée comme du civisme purement orienté sur les faits (mécanismes institutionnels). Afin de résoudre

ce problème, la CDIP et le SEFRI ont mis sur pied une commission d'expert-e-s à laquelle a participé la SSPES. Cinq thèses ont été élaborées :

- L'éducation à la citoyenneté (EC) s'inscrit dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, mais relève avant tout du degré secondaire II (thèse 1).
- Les objectifs de l'EC comprennent l'acquisition de connaissances spécifiques, le développement de capacités d'analyse, de jugement et d'action dans des situations à teneur politique, l'appréciation des valeurs démocratiques fondamentales et la motivation à participer à la vie politique (thèse 2).
- Toutes les dimensions de la politique (Polity, Policy, Politics)² sont enseignées (thèse 3).
- Les principes fixés par le consensus de Beutelsbach (interdiction de l'endoctrinement et de l'imposition de vues politiques, principe de la controverse, prise en compte des intérêts propres des élèves)³ sont confirmés, tout comme la nécessité d'un volet disciplinaire et d'un volet didactique dans la formation initiale et continue du corps enseignant (thèse 4),
- Les directions et les écoles ont l'obligation de soutenir l'éducation à la citoyenneté et de mettre à disposition les ressources nécessaires (thèse 5).

¹ Enseignement de l'éducation à la citoyenneté dans la formation générale du secondaire II : bilan : rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 13.3751 Josiane Aubert / Conseil fédéral (Suisse). – Berne : Conseil fédéral, 2016. (<https://edudoc.ch/record/122674>)

² La dimension du cadre d'action politique (Polity) comprend la forme et la structure du politique et se rapporte aux aspects institutionnelles. Elle correspond souvent à l'enseignement traditionnel du civisme et des mécanismes institutionnels. La dimension liée au contenu (Policy) comprend les contenus de la confrontation politique ainsi que les tâches et objectifs que les acteurs politiques souhaitent formuler ou réaliser. Elle vise à apporter une solution à des conflits d'intérêts ou d'objectifs dans divers domaines politiques (par ex. politique de la santé, politique de la sécurité). La troisième dimension (Politics) se concentre sur des processus comme le fonctionnement politique et analyse les processus de décision et de formation de la volonté auxquelles participent les acteurs de la vie politique.

³ L'interdiction de l'endoctrinement et de l'imposition de vues politiques implique l'interdiction de déstabiliser l'élève de quelque façon que ce soit pour l'amener vers les opinions souhaitées en l'empêchant ainsi de « se faire lui-même sa propre opinion ». Selon le principe de la controverse, ce qui est controversé en science et en politique doit aussi l'être en classe. Enfin, les élèves doivent être mis-es en position d'analyser une situation politique et leurs propres intérêts, ainsi que de rechercher des moyens d'agir sur cette situation dans le sens de ces intérêts.



<https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/l-espace-suisse-de-formation/collaboration-en-matiere-de-formation-confederation-cantons/autres-domaines-de-coordination.html>

Ces thèses doivent servir de document de référence au niveau national, en particulier dans l'optique d'une future révision des plans d'études cadres dans le domaine de l'EC. Elles sont adressées aux autorités et aux organes responsables – et bien évidemment aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté, mais n'abordent délibérément pas la question de la mise en pratique concrète.

Les résultats des discussions très ouvertes de la commission d'expert-e-s n'ont certainement pas abouti à un nouveau concept d'EC. Il a cependant été possible d'établir un consensus entre les positions divergentes, qui s'avère être bien plus que le plus petit dénominateur commun. Trois aspects au moins ne sont toujours pas ancrés au niveau national aujourd'hui et sont particulièrement innovateurs :

– Les principes du consensus de Beutelsbach (interdiction d'endoctrinement, principe de la controverse et prise en

compte des intérêts propres des élèves) représentent l'une des bases essentielles de l'éducation à la citoyenneté. Ils ont notamment une importante signification pour la pratique de l'enseignement, car ils proposent un cadre d'orientation fiable pour les décisions didactiques et méthodiques. Ceci signifie également, enfin, le refus d'un enseignement « neutre » souvent mal compris.

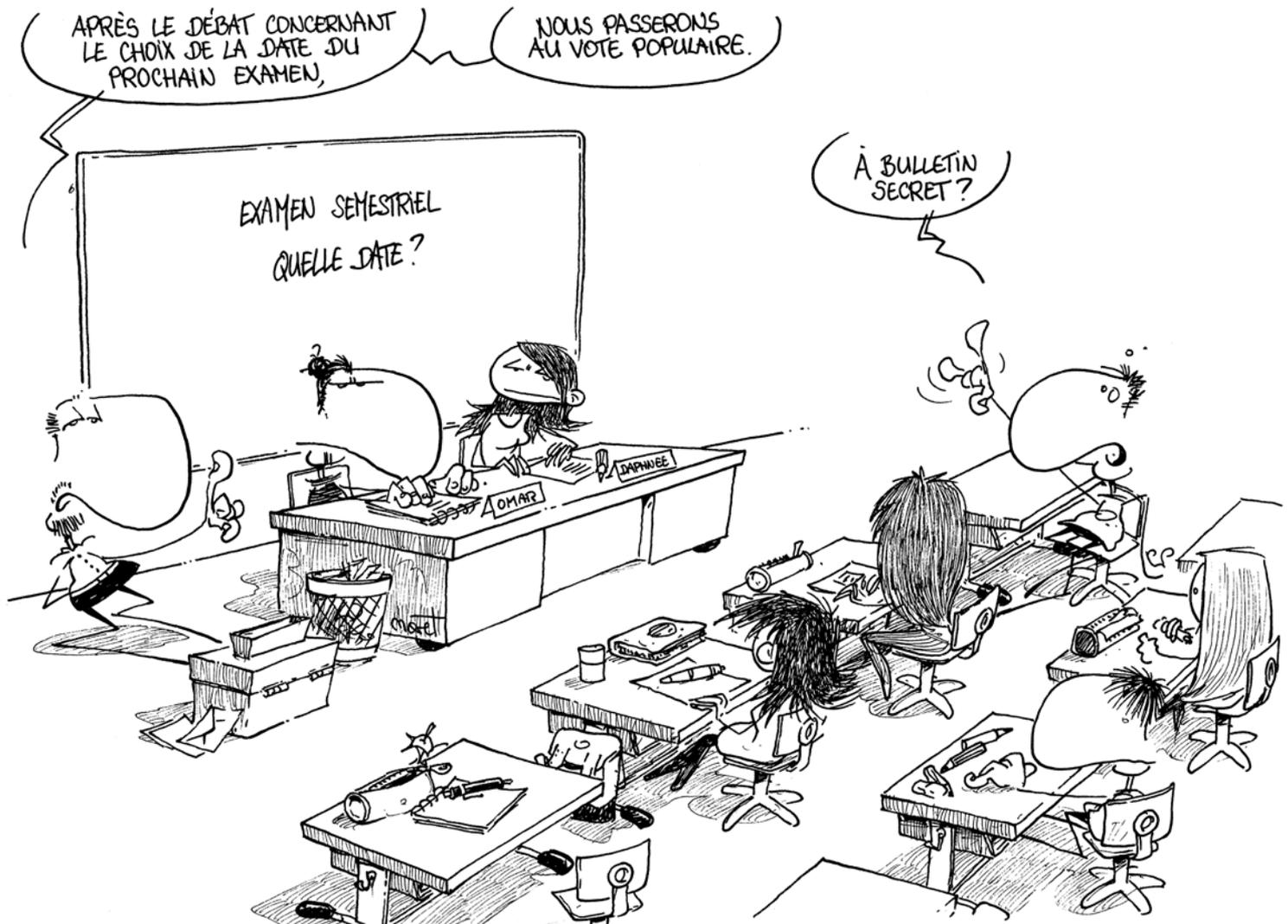
– A côté de l'indispensable acquisition de connaissances spécifiques, les objectifs de l'éducation à la citoyenneté comprennent la capacité d'analyse, de jugement et d'action ainsi que la motivation à participer à la vie politique. Cet équilibre approprié contribue à la crédibilité et à la pertinence de l'éducation à la citoyenneté au degré secondaire II.

– L'éducation à la citoyenneté étant liée à l'enseignement disciplinaire, les enseignant-e-s doivent bénéficier d'une formation disciplinaire et didactique. Dans le même temps, elle constitue

un contenu d'apprentissage au niveau de la classe et de l'école, ce qui oblige les enseignant-e-s à dispenser un enseignement de haute qualité et à initier et accompagner des formes de réflexion et d'action politiques extérieures à l'enseignement.

Même si les grèves, les discussions et les votes des jeunes d'aujourd'hui semblent suggérer le contraire, la Suisse a réellement besoin, au degré secondaire II, d'une éducation à la citoyenneté efficace dont les principes seraient acceptés *au niveau national*. L'ancrage dans le PEC étant assuré et les contenus de l'EC étant clairement définis, les fondements sont en place. Le succès dépend désormais de la mise en œuvre de ces principes.

Martin Pryde, Valentin Schönherr



Thèses du groupe d'experts sur l'éducation à la citoyenneté au degré secondaire II

Thèse 1

L'éducation à la citoyenneté relève avant tout du degré secondaire II.

- Elle est intégrée dans les plans d'études cadres du secondaire II – en veillant à la continuité avec les plans d'études de l'enseignement obligatoire des différentes régions linguistiques – et garde son importance après le secondaire II, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- Elle est expressément prévue dans les plans d'études des domaines disciplinaires appropriés et s'entend par ailleurs comme une matière devant être enseignée au niveau de la classe ou de l'école.
- L'éducation à la citoyenneté s'inscrit dans une compréhension globale de l'enseignement, au sein de laquelle le système éducatif formel établit des liens avec des intervenants de l'éducation informelle et non formelle.

Thèse 2

L'éducation à la citoyenneté contribue à la maturité requise pour assumer des responsabilités au sein de la société et renforce les compétences nécessaires pour participer au débat politique. Elle développe chez les jeunes les capacités d'analyse, de jugement et d'action dans des situations à teneur politique et les motive à participer à la vie politique. Les jeunes acquièrent des connaissances spécifiques et apprennent à connaître et à apprécier les valeurs démocratiques fondamentales. Ils exercent leur compréhension de la politique dans différents contextes.

Thèse 3

L'éducation à la citoyenneté comprend notamment des aspects sociaux, économiques, culturels, écologiques, éthiques et juridiques.

Elle recouvre toutes les dimensions de la politique :

- le cadre de l'action politique (principes, droits fondamentaux, État de droit, organisations, etc. – polity)
- le contenu politique (le contenu des débats politiques sur les objectifs et les tâches, ainsi que sur la façon de les accomplir – policy) et
- les processus (processus de formation de la volonté et de prise de décision – politics).

Thèse 4

Le corps enseignant joue le rôle d'initiateur et d'accompagnateur dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté axée sur les compétences et sensibilise les élèves aux questions politiques. Il veille à ce que l'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'école, et en particulier dans l'enseignement, se déroule sans endoctrinement, à ce que les sujets controversés dans la société soient présentés selon les différents points de vue, à ce qu'elle rejoigne les points d'intérêt des élèves et à ce que ces derniers puissent former leurs propres opinions.

La formation initiale et continue du corps enseignant contient un volet disciplinaire et un volet didactique.

Thèse 5

Les responsables d'établissement scolaire soutiennent l'éducation à la citoyenneté et mettent à disposition le cadre structurel et les ressources nécessaires. Les écoles encouragent une culture favorable à l'éducation à la citoyenneté et permettent une participation appropriée des élèves et du corps enseignant.



Thèses du groupe d'experts sur l'éducation à la citoyenneté au degré secondaire II
Link f: <https://edudoc.ch/record/207155>



Educazione alla cittadinanza al livello secondario II: tesi del gruppo di esperti
Link i: <https://edudoc.ch/record/207154>



Assurez votre perfectionnement. Recherchez le cours de formation continue qui vous intéresse et inscrivez-vous sur



www.webpalette.ch/fr/